



PEC SANTÉ ÉTUDIANTS

Dispositif d'aide à la prise en charge partielle
des cotisations "santé" pour les étudiants
Année 2019/2020

Pour tout adhérent ou ayant-droit d'un adhérent, étudiant :

- qui bénéficie d'une bourse relative à l'année étudiante 2019/2020
- ou dont le revenu fiscal mensuel ou celui du foyer parental n'excède pas 5 000 €

La Mutuelle des Douanes propose un **forfait annuel de 220 euros**.

Si vous êtes concerné par ce dispositif, retournez le coupon-réponse ci-dessous, accompagné :

- d'un justificatif de la situation de boursier,
- d'une copie de la carte d'étudiant et de l'avis d'imposition du foyer parental sur les revenus 2018 pour les non-boursiers
- d'une copie du certificat annuel de garanties MGEFI 2020
- d'un RIB/RIP

à l'adresse suivante :

Mutuelle des Douanes - Service de l'Action Solidaire
118/130 avenue Jean Jaurès
CS 40022
75942 PARIS CEDEX 19

**VERSEMENT DE L'AIDE
À LA FIN DU SECOND
SEMESTRE 2020**



COUPON-RÉPONSE « PEC SANTÉ ÉTUDIANTS ANNÉE 2019/2020 »

Nom : Prénom :

Numéro d'adhérent :

Adresse postale :
.....

E-mail :

Tél :

☐ Ayant-droit Membre

☐ Membre participant associé